

Maitre d'ouvrage :
SCCV LES CHARMILLES



LES
JARDINS
— de Calvary

Bissy - Chambéry



Bâtiment	N°	Étage	Type
F	301	R+3	T4

SURFACES HABITABLES

Entrée + Pl.	6.06 m ²
Séjour-Cuisine	43.84 m ²
Buanderie	2.01 m ²
Salle de bains	4.69 m ²
WC	1.22 m ²
Chambre 1	13.03 m ²
Chambre 2	11.51 m ²
Chambre 3	10.45 m ²
Dégagement	3.21 m ²

Surface Totale **96.02 m²**
les placards sont compris dans la surface des pièces

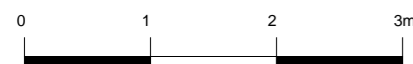
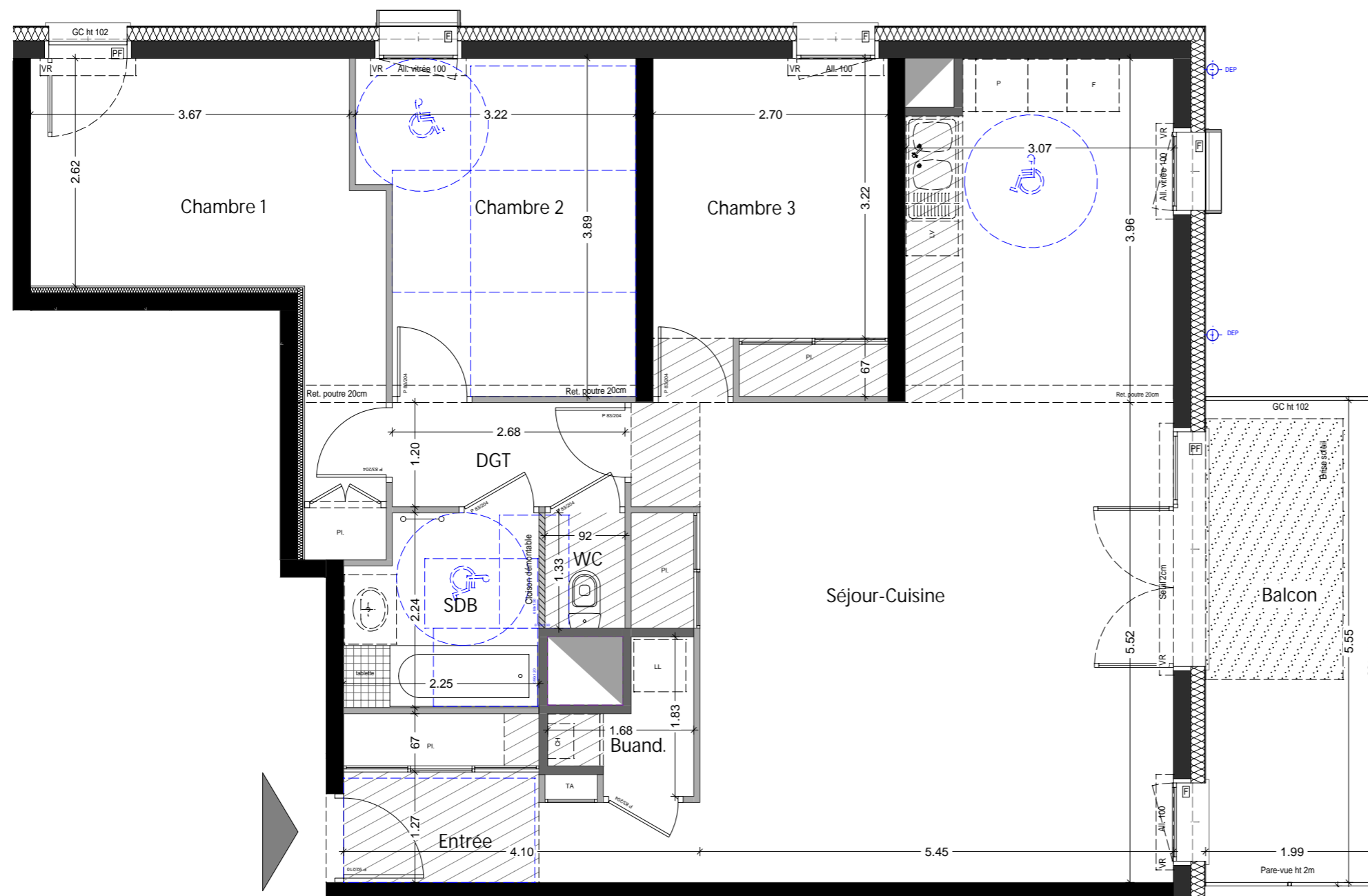
Balcon **11.01 m²**

Chambéry,

Février 2022

Indice 01

**CHAMBRE
& VIBERT**
ARCHITECTES
ASSOCIÉS



ATTENTION : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Les cotes et surfaces sont données sous réserve des impératifs de construction et des tolérances d'exécution et peuvent subir des modifications. S'ils sont représentés, les retombées, les soffites, les faux-plafonds, les canalisations, les radiateurs, les éclairages, les prises et interrupteurs ne sont figurés qu'à titre indicatif et peuvent varier dans leurs dimensions ou leurs positionnements. La surface des placards est comprise dans celle des pièces attenantes. Les surfaces et cotes indiquées, y compris hauteur sous plafond, sont susceptibles de variations de plus ou moins 5%. Il en est de même en ce qui concerne la surface sur les jardins, les haies et les arbustes. Les surfaces et cotes des jardins peuvent varier de +/- 5%. Le positionnement des haies et des arbustes peut également varier.

Légende :

TA : Tableau d'abonné EDF / S. : seuil de porte fenêtre / ALL. : allège de fenêtre / VR : volet roulant / P : plaques de cuisson
F : réfrigérateur / LV : lave-vaisselle / LL : lave-linge / DEP : descente eau pluviale / NEP : naissance eau pluviale
F : fenêtre / PF : Porte Fenêtre / PL : Placard / GC : garde corps / CH : emplacement chaudière

Soffite/Faux-plafond (hauteur inférieure à 2.50m)